AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2397
FR0010341032-FS1085

20 octobre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE INEA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 octobre 2016, la société anonyme de droit luxembourgeois Serimnir[1] (25A boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 octobre 2016, le seuil de 10% des droits de vote de la société FONCIERE INEA et détenir 770 236 actions FONCIERE INEA représentant autant de droits de vote, soit 13,33% du capital et 9,34% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société FONCIERE INEA suite à l'attribution de droits de vote double.

[1] Contrôlée par Mme Véronique Beaufour-François.
[2] Sur la base d'un capital composé de 5 776 175 actions représentant 8 243 649 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.